



Étaux, le 7 avril 2020

Recommandations activités hors neige - covid 19

Pour la pratique de nos activités il apparaît essentiel d'établir un protocole pour le matériel, les personnes et le Musher pour le respect des barrières sanitaires

Durant la période de déconfinement les professionnels conducteurs de chiens attelés ou Mushers peuvent proposer des activités avec des chiens.

Dans un premier temps les activités hors neige seront proposées. Ces activités seront adaptées en fonctions des recommandations sanitaires spécifiques édictées par le gouvernement.

Redémarrage des activités hors-neige

Tous les intervenants impliqués dans ce protocole doivent être en bonne santé (absence de signe clinique et ne présentant pas de température), ne sont pas des personnes contact, ni des personnes à risque.

Les chiens

A ce jour, il n'y a aucune preuve de transmission biologique du chien à l'humain ou vice versa. Le chien peut être un « transporteur » du virus après avoir eu le pelage souillé par les « gouttelettes » d'un éternuement d'une personne malade avec laquelle il a été en contact.

Il faudra donc mettre en place un protocole pour que la propagation du virus soit stoppée.

La consigne sera donnée aux clients de limiter les contacts avec les chiens aux gestes nécessaires aux activités en respectant les mesures barrières.

La consigne sera donnée aux clients de ne pas porter les mains au visage après avoir touché les chiens.

Le transport des animaux

Dans le cas où les chiens soient transportés, les caissons de transport et la remorque seront nettoyés et désinfectés selon les préconisations en usage après chaque déplacement (voir fiche SNPCC protocole de déplacement vente/saillie).

Présentation au public

Les chiens seront lavés après toute présentation au public avec du savon ou un shampoing spécifique pour l'animal.

Chaque chien présenté au public ne sera représenté à un autre participant que 24 heures après le participant précédent.

Dans le cas où les chiens sont présentés au public hors chenil ou structure, ils seront stationnés en stak-out de façon à demeurer à un mètre de distance les uns des autres. Ils ne pourront être abordés que par une seule personne étrangère à la maintenance des animaux.



Étaux, le 7 avril 2020

La structure professionnelle mettra en œuvre un procédé d'affichage des mesures d'accueil de la clientèle et de modalités de fonctionnement et veillera au respect des consignes.

Le public concerné

Individuels, particuliers, groupes d'enfants (si autorisé, les professionnels se conformeront aux directives de la DDCSPP)

Il semble opportun de veiller à encadrer des petits groupes d'individus.

Nota :

S'il s'agit de personnes d'une même famille ou « foyer de confinement » le respect des mesures barrières de distanciation est facilité.

En résumé

Nous pensons que les mesures peuvent être respectées par des consignes aux participants appropriés et une adaptation de bon sens du professionnel de ce fait pas de limite quantitative

Les activités

Recommandation avant la venue en activité, lors de la réservation.

Certes nous ne connaissons pas encore les modalités du déconfinement mais des préconisations peuvent être faites à notre clientèle :

- Réservation par téléphone : aucune réservation sur place.
- Respect des heures de rendez vous pour éviter le contact de publics ou familles différentes entre eux.

À la finalisation, en plus des conditions de vente, envoyer une fiche d'information ou conditions particulières concernant les mesures induites par les mesures contre le covid 19 mises en place par la structure :

- Désinfection du matériel
- Condition d'exercices dans le respect des chiens
- Adaptations d'activités : réduction de temps, condition d'admission de groupes,
- Matériel nécessaire pour l'activité : masque à jeter ou en tissus, gel et lingettes,... en plus de l'équipement habituellement demandé.
- Les masques en tissus sont la propriété du client, il est responsable du nettoyage.

Dans le cas où la structure accepte de mettre ses chiens en présentation au public, elle pourra pallier au manque d'équipement "sanitaires" des clients en proposant masques et gants soit de prêt (et lavés selon les préconisations en vigueur) soit jetables et aux normes en vigueurs.



Étaux, le 7 avril 2020

La vente des prestations

Les prestations seront réglées prioritairement à l'avance par moyens dématérialisés.

Dans le cas d'un règlement sur place par CB l'appareil sera nettoyé après chaque paiement.

Protocoles de désinfection du matériel et protection des personnes

Pour la pratique de nos activités il apparaît essentiel d'établir un protocole pour le matériel pour le respect des barrières sanitaires.

Nota :

S'il s'agit de personnes d'une même famille ou « foyer de confinement » le respect des mesures barrières de distanciation est facilité.

En résumé

Nous pensons que les mesures peuvent être respectées par des consignes aux participants appropriés et une adaptation de bon sens du professionnel de ce fait pas de limite quantitative

Visite de chenil

Visite de chenil avec ou sans présentation au public.

Visite sans contact du public avec les animaux

- Une famille à la fois, cheminement sur l'installation dans le respect des un mètre de distance entre chaque personne, masque obligatoire en milieu fermé, ne pas toucher les installations.
- Mise en place d'un pédiluve si milieu fermé
- Marche en avant dans l'espace si elle est possible, dans le temps si impossible.
- Mise en place d'un cordon sanitaire entre les animaux et le public
- Lavage des mains obligatoire : mise à disposition d'un point d'eau et savon, essuie mains jetables fournis, poubelle à disposition.

Visite avec présentation des animaux avec contact avec le public

- Une famille à la fois, cheminement sur l'installation dans le respect des un mètre de distance entre chaque personne, masque obligatoire en milieu fermé,
- Mise en place d'un pédiluve si milieu fermé
- Un chien en contact avec une personne. 24h entre chaque contact.
- Le chien est lavé avant et après chaque contact avec le public.
- Lavage des mains obligatoire : mise à disposition d'un point d'eau et savon, essuie mains jetables fournis, poubelle à disposition, gel hydro alcoolique avant l'entrée dans le box de maintenance de l'animal ou le contact avec le chien.
- Nettoyage des boxes des animaux après le passage des clients.



Étaux, le 7 avril 2020

Canis marche, cani-randonnée, marche éducative

Promenade, randonnée, avec un chien. Le chien est muni d'un harnais, il est relié au pratiquant par une ligne de trait amortie, attachée à une ceinture lombaire.

Les activités trop énergiques seront déconseillées (cani-cross) pour éviter les blessures et les possibilités de contact.

Nota :

Le matériel est obligatoirement manipulé par les participants. On considère que les chiens ne sont pas le problème car les participants respectent nos consignes (lingettes, gel ...°

Lavage et désinfection du matériel :

- Les laisses de cani randonnée et les ceintures : nettoyage au savon et à l'eau, désinfection utilisation de produit en bain type Bacterless par trempage ou par pulvérisation "Fresh "ou les isoler 48 heures.
- Les harnais doivent être lavés régulièrement à 60°
- Port du masque à jeter ou en tissu et des gants pour les participants et le Musher pro accompagnant
- Port de visière pour le Musher pro accompagnant
- Prestation à l'intérieur de la structure :
- Installer un pédiluve à l'entrée de la zone de travail. Passage obligé des clients à l'arrivée. Au retour, suivant la configuration des lieux ou organisation de la promenade.
- Mettre à disposition du gel hydro alcoolique pour la désinfection des mains.
- Un point d'eau avec savon et essuies mains papier pour le lavage des mains.
- Une poubelle pour les gants, masques à jeter, lingettes, essuies mains usagées.
- Un contenant avec désinfectant pour les visières usagées, si fournies par la structure.

Prestation à l'extérieur de la structure :

- Mettre à disposition du gel hydro alcoolique ou lingettes pour la désinfection des mains.
- un bidon d'eau et des essuies mains papier dans les véhicules ou lingettes pour le lavage des mains.
- Une poubelle pour les gants, masques à jeter, lingettes, essuies mains usagées.
- Un contenant avec désinfectant pour les visières usagées, si fournies par la structure.

S'agissant de la pratique il incombe aux professionnels d'adapter l'activité pour que les mesures barrières de distanciation soient possibles (deux personnes d'une même famille par chien par exemple pour éviter la course ...).

Nota :

Le gel hydro alcoolique ne fonctionne pas sur des mains souillées (ex terre) donc il faut se laver les mains à l'eau et savon ou avec des lingettes nettoyantes adaptées, avant son utilisation.



Étaux, le 7 avril 2020

Les masques en tissus sont la propriété du client, il est responsable du nettoyage

Kart à chiens

Transport de personnes assises dans un kart conduit par un Musher professionnel.

- La désinfection des sièges et surfaces susceptibles d'être touchées (produit désinfectant type Surfanios ou autre FRESH...)
- Port du masque à jeter ou en tissus et des gants pour les participants et le Musher pro accompagnant
- Possibilité de fourniture par le professionnel de visières nettoyées, désinfectées avant chaque utilisation
- Port de visière pour le Musher pro accompagnant

Prestation à l'intérieur de la structure :

- Installer un pédiluve à l'entrée de la zone de travail.

Passage obligé des clients à l'arrivée. Au retour, suivant la configuration des lieux ou organisation de la promenade.

- Mettre à disposition du gel hydro alcoolique pour la désinfection des mains.
- Un point d'eau avec savon et essuies mains papier pour le lavage des mains.
- Une poubelle pour les gants, masques, lingettes, essuies mains usagées.
- Un contenant avec désinfectant pour les visières usagées, si fournies par la structure.

Prestation à l'extérieur de la structure :

- Mettre à disposition du gel hydro alcoolique ou lingettes pour la désinfection des mains.
- un bidon d'eau et des essuies mains papier dans les véhicules ou lingettes pour le lavage des mains.
- Une poubelle pour les gants, masques, lingettes, essuies mains usagées.
- Un contenant avec désinfectant pour les visières usagées, si fournies par la structure.